



Les dispositifs passerelles en ESAT

Mise à disposition, prestation sur site...

Les ESAT ont mis en place plusieurs dispositifs pour permettre aux personnes en situation de handicap de travailler en milieu ordinaire. Cela s'appelle des dispositifs passerelles.

Ces dispositifs sont :

- des Mises A Disposition (MAD),
- des prestations de services sur site...

Le réseau GESAT vous explique ces dispositifs proposés par les ESAT.

Quels sont les différents dispositifs passerelles en ESAT ?

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

Les ESAT sont des établissements médico-sociaux. Ils permettent l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Ces personnes en situation de handicap ne peuvent pas travailler :

- dans une entreprise du milieu ordinaire,
- dans une Entreprise Adaptée (EA),
- dans un Centre de Distribution de Travail à Domicile (CDTD),
- comme un travailleur indépendant.

Les ESAT proposent une activité professionnelle aux travailleurs handicapés.

L'activité professionnelle est adaptée aux handicaps des travailleurs.

Les ESAT proposent un soutien médico-social aux travailleurs handicapés.

Les ESAT ont pour mission d'accompagner les travailleurs handicapés :

- dans le développement de leurs compétences,
- pour la création de leurs projets professionnels,
- dans l'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

Le décret du 13 décembre 2022 aide les ESAT
dans l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Un décret est une décision prise par le Président de la République
ou le Premier ministre.

Avec ce décret, les travailleurs handicapés peuvent :

- travailler quelques jours en ESAT,
- travailler les autres jours en milieu ordinaire.

Un travailleur d'ESAT travaille en milieu ordinaire.

En cas de difficultés, le travailleur peut revenir à l'ESAT à tout moment.

Les dispositifs passerelles proposés par les ESAT permettent l'insertion pour les personnes en situation de handicap.

Les dispositifs passerelles des ESAT sont par exemple :

- la MAD,
- les prestations de services sur site,
- le travail temporaire (intérim).

Un travail temporaire est un travail qui ne dure pas longtemps

La Mise A Disposition (MAD)

La MAD est un contrat qui permet à un travailleur d'ESAT de travailler en milieu ordinaire pendant :

- plusieurs semaines,
- plusieurs mois.

Un travailleur va travailler dans une société cliente.

Une société cliente est par exemple :

- une collectivité,
- un établissement public,
- une entreprise privée,
- une association.

Un travailleur travaille dans la société cliente.

Pendant la MAD, le travailleur reste travailleur d'ESAT.

Le travailleur peut continuer à avoir :

- un accompagnement médico-social,
- un accompagnement professionnel,
- des soutiens proposés par l'ESAT.

Une MAD peut durer jusqu'à 2 ans.

Le directeur d'un ESAT peut demander qu'une MAD dure plus longtemps.

C'est la CDAPH qui donne l'autorisation.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

La MAD peut concerner :

- un travailleur d'ESAT,
- un groupe de travailleurs d'ESAT.

Le travailleur peut demander à être accompagné par un moniteur pendant sa MAD.

C'est l'ESAT qui paie le travailleur pendant sa MAD.

La MAD permet au travailleur :

- d'avoir de nouvelles compétences professionnelles,
- de développer ses qualités au travail,
- de trouver plus facilement un travail en milieu ordinaire.

Le contrat d'une MAD est signé entre l'ESAT et la société cliente.

Le travailleur d'ESAT doit donner son accord.

Le contrat d'une MAD permet de connaître les obligations :

- de l'ESAT,
- de la société cliente.

Certains ESAT ne font que de la MAD.

On appelle ces ESAT des « ESAT de transition ou ESAT hors-les-murs ».

Ces ESAT ne proposent que du travail en milieu ordinaire.

Bon à savoir

Les EA proposent aussi la MAD.

Pour en savoir plus sur la MAD en milieu ordinaire, lisez l'article

« Dispositifs passerelles en Entreprise Adaptée : CDD Tremplin et le dispositif EATT ».

La prestation de services sur site

Les ESAT proposent aussi la prestation de services sur site.

Pendant la prestation de services sur site, le travailleur travaille sur le site du client de l'ESAT.

Pendant son travail, le travailleur reste travailleur d'ESAT.

Les dispositifs passerelles des ESAT permettent aux travailleurs :

- de faire reconnaître leurs compétences professionnelles,
- de découvrir de nouveaux métiers,
- de construire leurs parcours professionnels.

Ces dispositifs passerelles permettent aussi :

- d'améliorer l'inclusion sociale,
- de faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap.

Document réalisé à l'initiative du Réseau GESAT



Ce document a été écrit en FALC (Facile A Lire et à Comprendre).



Il a été écrit par l'atelier FALC de l'ESAT Ôsée d'Antonne

L'atelier FALC a reçu la marque Qualité de l'Unapei

